

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 28 Juin 2021

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU Séverine BOUROUMEAU, , Vincent de NADAÏ, José GOUVEIA, Fabienne GRAU, , Marie-Rose MIRABEL, Alain MALGOUYRES,

Excusés : Dominique BONNEU (Procuration à M C MOURLEAU) David BERAUX, Christèle BOE (Procuration à S BOUROUMEAU), Laurent NORMANDIN-VARENNES

1. Présentation hangar photovoltaïque

Sur proposition de Mr Malgouyres, Mrs BASTIDE et MARTINIANO de la société INELIA sont venus présenter leur entreprise et l'aide qu'ils pouvaient apporter à la commune dans le cadre d'un projet de construction de hangar photovoltaïque pour héberger le matériel communal.

La société INALIA créée en 2009 est basée sur Cenon. Elle évolue sur le marché agricole et tertiaire. Elle a déjà conseillé plusieurs collectivités locales dans leurs projets (CC Cœur Haute Lande, TE47, SEM 24...)

La société INALIA

- ✓ évalue le besoin et conseille dans l'élaboration du projet (surface minimum du hangar 600 m²)
- ✓ se charge de la constitution du dossier administratif
- ✓ trouve les investisseurs,
- ✓ suit le projet en tant que maître d'œuvre (maçonnerie, couverture, pose des panneaux)

l'Investisseur

- ✓ construit le hangar
- ✓ achète les panneaux et se charge du recyclage des panneaux en fin de contrat
- ✓ en tant que propriétaire des panneaux
 - encaisse le bénéfice de la revente de l'électricité
 - est responsable de la garantie des panneaux

La commune sera PROPRIETAIRE du bâtiment et devra prendre à sa charge

- ✓ le terrassement
- ✓ le branchement
- ✓ la dalle si nécessaire
- ✓ le bardage si nécessaire

MAIS elle pourra utiliser gratuitement le hangar dès sa construction.

Le contrat aura une durée de 20 à 30 ans il prendra la forme d'un bail emphytéotique. A l'issue du contrat, la commune pourra encore utiliser les panneaux si elle le souhaite : en continuant à vendre l'électricité ou en auto consommation collective. Dans tous les cas, la dépose des panneaux sera à la charge de la commune, mais l'acheminement vers de site de recyclage et le recyclage des panneaux resteront à la charge de l'investisseur.

Mme le Maire les recontactera si le Conseil Municipal souhaite donner une suite à ce projet.

2. SUBVENTION CLUB DE LA BONNE HUMEUR

Mme le Maire rappelle que le club de La Bonne Humeur est le club des aînés des communes de St Caprais de Lerm et de St Pierre de Clairac. Il recense 90 adhérents dont 45 de St Pierre et 18 de St Caprais de Lerm.

Avant le Covid, cette association animait la commune en organisant des petits lotos en semaine, un grand loto annuel, plusieurs voyages et participe également au carnaval de l'école. Elle crée du lien social entre les aînés et porte une attention particulière aux plus anciens.

La présidente du Club Mme Berjou a sollicité la Mairie pour une subvention dans le cadre d'un voyage prévu en sept 2021. Ce voyage a un cout de 60€ par personne et 14 personnes de St Caprais de Lerm sont inscrites.

Mme le Maire propose de subventionner ce voyage à hauteur de 50% soit 420 €

Les élus sont appelés à voter : 12 voix pour, 1 voix contre

3. PASS EAU : présentation dispositif et désignation référent

Le PASS'EAU est un dispositif de solidarité qui permet de venir en aide aux personnes qui ont des difficultés pour honorer leurs factures d'eau. Un fonds de solidarité est financé par un prélèvement sur les factures des abonnés. Une convention a été signée entre la mairie, EAU DE GARONNE et l'Agglomération d'Agen pour mettre en place ce PASS EAU pour les habitants de la commune.

Mme Pomier référente PASS'EAU pour la Commune de St Caprais explique aux élus le fonctionnement pour la commune :

L'Agglo a budgétisé 80 000€ pour les factures d'eau et 60 000€ pour l'assainissement. Ce budget est réparti par commune en fonction du nombre d'abonnés. La commune de St Caprais se voit donc allouer un budget de 497€ en eau potable et 82 € en assainissement.

Les Habitants en difficultés devront se présenter à la mairie qui étudiera leur situation avant de proposer le dossier à la commission PASS'EAU

4. Point école

Une réunion a eu lieu entre les enseignants et les mairies de Saint Caprais et de Sauvagnas afin d'échanger sur la nécessité de la présence d'une ATSEM en GS.

Mme le Maire a contacté une nouvelle fois la Mairie de Sauvagnas afin de connaître sa position définitive dans le cadre du financement des élèves de maternelles scolarisés au sein du RPI. Mme Labournerie a indiqué que ce sujet était à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal du 6 juillet. Une réponse nous sera apportée à l'issue de ce Conseil Municipal.

L'organisation de la prochaine rentrée scolaire et le nombre d'ATSEM dépendra donc de la réponse de la Mairie de Sauvagnas et du nombre d'élèves scolarisés en GS.

5. Création de 2 postes d'agents techniques

Depuis le départ de l'agent de restauration, son activité a été prise en charge ponctuellement par l'ADMR.

Le prestataire de service qui assurait le ménage de la maternelle ne donne plus satisfaction et avait un cout très élevé pour la commune

Mme le Maire propose de faire effectuer ces tâches par des agents communaux et propose l'embauche de 2 CDD, pour une durée d'un an à la rentrée prochaine :

- ✓ Un agent qui assurera la garderie du soir et le ménage de la maternelle pour un contrat hebdomadaire de 19h15.
- ✓ Un agent qui assurera la cantine du midi et le ménage des bâtiments publics pour un contrat hebdomadaire de 25h30.

Cette nouvelle organisation fera économiser environ 7000€ à la commune

D'autre part, une demande d'un agent a été déposée en vue de la modification de son contrat de travail souhaitant travailler à 90 %

6. Conseil d'agglomération d'Agen du 08 juillet : révision des statuts et PAPS

Le conseil communautaire de l'Agglomération d'Agen va se réunir le 08 juillet pour valider ses nouveaux statuts. Cette révision portera essentiellement sur les compétences suivantes :

- ✓ Voirie => la voirie redeviendra intégralement communale. Pour sa part St Caprais va donc récupérer à sa charge 3.5 km de voirie supplémentaire
- ✓ La petite enfance qui va redevenir communale sauf pour les communes de la 2^{ème} couronne et certaines autres

PAPS : les 14 communes de la PAPS seront appelées à se réunir pour voter ou non leur intégration dans l'Agglomération d'Agen

Si la PAPS rejoint l'Agglomération la nouvelle l'Agglomération atteindrait alors le seuil des 100 000 habitants

7. Signature d'une convention avec Castelculier pour le transport des enfants au centre aéré de st Ferréol

Les parents qui ne pouvaient pas amener leurs enfants directement au centre aéré, avaient la possibilité de les déposer à l'école de Lafox. Les enfants étaient alors pris en charge par les agents de la commune de Lafox qui assuraient la garderie jusqu'à l'arrivée du bus qui les amenait à St Ferréol.

Etant donné le peu d'enfants concernés sur la commune de Lafox, c'est la commune de Castelculier qui va maintenant assurer la garderie jusqu'à l'arrivée du Bus. La commune de Lafox assurait gratuitement la garderie, mais la commune de Castelculier a décidé de faire payer aux communes ce temps de garderie. Une convention sera donc signée entre les 2 communes. Mme le Maire doit se faire préciser la durée de la convention.

La mairie de St Caprais devra prendre en charge les frais de garderie. A ce jour, la charge financière ne peut pas être évaluée car nous ne connaissons pas le nombre d'enfants présents au centre cet été.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Remerciements** : Courrier reçu de Mme Cabalero en remerciement de l'aide consentie.
Courrier reçu de la MAM en remerciement de la subvention pour l'achat de table
- **Ecole : Projets Communs Bouchons/ Piles** : dans le cadre du RPI, les enseignants ont souhaité que les écoles aient des projets communs : l'école de Sauvagnas participe à la récolte de bouchons en partenariat avec l'association Bouchons d'Amour=> l'école de St Caprais va participer également. Un container sera mis à disposition près des autres containers devant la cantine afin de récupérer les bouchons plastiques.
L'école de St Caprais récolte de son côté des piles usagées en partenariat avec COREPILE. Un bac a été confié à l'école de Sauvagnas qui récoltera également des piles
- **Date du prochain conseil municipal** : le 26 juillet 2021

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.